

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le 12/02/2026
ID : 089-200039642-20260210-01_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le dix février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, président.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Étaient présents : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROSETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dannemoine</i> : M. CROUZET Pierre-Louis, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, Mme LACROIX Audrey, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, , <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : M. BOSTEL Christophe, <i>Stigny</i> : M. DE DEMO Paul, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Éric, Mme YVOIS Caroline, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. Cédric CLECH, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, Mme ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Absents avant donné pouvoir : <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M LHOMME Régis), <i>Epineuil</i> : Mme JOUVET Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE EUSTACHE Françoise), <i>Perrigny-sur-Armançon</i> : Mme DAL DÉGAN Anne-Marie (a donné pouvoir à M GONON Jean-Louis) <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien (a donné pouvoir à M DELPRAT Eric), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine) <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan (a donné pouvoir à Mme YVOIS Caroline), <i>Tonnerre</i> : M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M PONSARD José), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M DROUVILLE Michel)
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 51 - Absent(s) : 24 - Pouvoir(s) : 9 - Votants : 60	Absents excusés : <i>Flogny-La-Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie, <i>Mélines</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE MANTEAU Nadine
Délibération n° 01-2026	Absents non excusés : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Gigny</i> : M. TOBIET Michel, <i>Gland</i> : Mme CAMUS NEYENS Sandrine, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, M. HAMAM Nabil, M. LETRILLARD Laurent, <i>Tronchoy</i> : M. PATEY Jean-Marie Secrétaire de séance : M. PROT Dominique Date de convocation : Mardi 3 février 2026

Objet :

**SYNDICAT DES
EAUX DU
TONNERROIS**

**Adhésions au 1^{er}
janvier 2027**

**Modifications
statutaires au 1^{er}
janvier 2027**

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET) n°66-2025 du 15 décembre 2025 approuvant le transfert de la compétence « assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2027 par la commune d'Argenteuil-sur-Armançon, déjà membre du SET pour la compétence « eau »,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Eaux du Tonnerrois n° 67-2025 du 15 décembre 2025 acceptant l'adhésion des nouveaux membres suivants au 1^{er} janvier 2027 et modifiant ses statuts comme suit :

Adhésions de nouveaux membres au 1^{er} janvier 2027 :

Envoyé en préfecture le 12/02/2026 Reçu en préfecture le 12/02/2026 Publié le ID : 089-200039642-20260210-01_2026-DE	
Compétence « eau »	Compétence « assainissement collectif »
Communes de Fulvy, Ancy le Franc pour Cusy, Villiers les Hauts (SIAEP de la Région de Villiers-les-Hauts) Thorey Baon Lezinnes Tanlay	Lezinnes Tanlay <i>Argenteuil-sur-Armançon (déjà membre)</i>

Modifications apportées aux statuts du SET annexés à la présente délibération :

- a. Extension du périmètre : ajout de communes : Fulvy (eau), Ancy le Franc pour Cusy (eau), Villiers les Hauts (eau), Thorey (eau), Baon (eau), Lezinnes (eau et assainissement collectif), Tanlay (Eau et assainissement collectif),
- b. Transfert de la compétence « assainissement collectif » par la commune d'Argenteuil-sur-Armançon,
- c. Augmentation du nombre de délégués qui passe de 56 à 62 délégués.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de délibérer sur ces demandes d'adhésions au 1^{er} janvier 2027 ainsi que sur les modifications de statuts.

L'ensemble de ces dispositions supposent :

- une délibération du comité syndical pour accepter les demandes d'adhésion, modifier ses statuts et notifier sa décision à l'ensemble de ses membres ;
- les membres du syndicat disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. Les membres ne s'étant pas prononcés dans ce délai seront réputés avoir émis des avis favorables implicites ;
- la majorité qualifiée : 2/3 des structures représentant moitié de la population ou 1/2 des structures représentant 2/3 de la population+ les communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée
- si les conditions de majorité sont atteintes, Monsieur le Préfet actera ces dispositions par un arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	60	pour
		contre
		abstention

ACCEPTE les demandes d'adhésion des nouveaux membres présents,

ADOpte le projet de statuts du SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS annexé à la présente délibération,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,
Monsieur Régis LHOMME

Le secrétaire de séance
M PROT Dominique



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).